



Uscgtcg36@live.fr

Gestion du Covid-19 au C.D. 36

Information aux agents du Conseil Départemental de l'Indre

Le président de la République a décidé de reconfiner... et de nouveau le gouvernement affiche que les fonctionnaires et agents publics sont indispensables. Il a besoin de nous, pour faire tourner les écoles, les collèges et les lycées. Il a besoin de nous, dans les hôpitaux et les EHPAD, il a besoin de nous, dans les services de nettoyage, d'hygiène, d'assainissement, de soins, du logement... il reconnaît que nous sommes indispensables pour faire tourner les administrations, et pour répondre aux besoins essentiels de la population et en particulier des plus fragiles...

Cette information n'a pas pour but de commenter les mesures politico-scientifiques que l'on nous impose. Bien entendu, nous pensons avant tout à nous protéger et à protéger nos proches, à ne pas contribuer à propager la maladie autour de nous et à faire tout ce qui est possible pour enrayer la pandémie.

Force est cependant de constater que ce gouvernement comme les précédents a mis à mal les services de santé, les services publics, a favorisé la baisse des coûts de gestion et des effectifs. Nous mettant à la merci de pays à faible coût pour beaucoup de nos besoins...

Nous ne reviendrons pas également sur les atermoiements successifs et contradictoires pour la gestion de cette

Par contre nous souhaitons vous interpeller sur la gestion locale de la pandémie par notre collectivité.

Sur le télétravail qui n'est plus une option mais obligatoire dans la mesure où celui-ci est possible et dans une quotité de 100 % maximum. Le C.D. 36 a décidé de ne vous en accorder que 50 %, cela serait suffisant d'après nos dirigeants pour dé-densifier les lieux de travail. Le désengorgement des transports publics « est un sujet qui échappe à notre conditions » d'après le D.G.S. Il est vrai que quand tu disposes d'un véhicule de fonction, ce point est sûrement un détail. Même à CHATEAUROUX, les transports en commun sont bondés aux heures d'embauche et de débauche des scolaires et des travailleurs.

Pour accompagner cette mise en place, un projet de charte a été présenté en Comité technique. Cette charte complètement loufoque et irréalisable va simplement dégoûter les agents à faire une demande de télétravail.

C'est l'objectif à peine caché du Département : faire télétravailler le moins de personnes possibles malgré l'état d'urgence sanitaire et les dangers de la pandémie, décider lui seul de

qui télétravail, à quelle fréquence, et ce dans l'opacité la plus totale. Les représentants CGT ont voté contre, suite au refus de l'Administration de présenter un plan de mise en œuvre précis et transparent du télétravail dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et ont demandé avec un avis du CHSCT sur sa mise en place.

D'ailleurs dans les propos tenus par la hiérarchie, le télétravail n'est pas vraiment du travail, "on fait rien car on est chez nous" Merci pour la confiance envers les agents.

Le gouvernement veut faire la chasse aux mauvais élèves du télétravail, "Le télétravail n'est pas une option." "Il est obligatoire pour toutes les activités où il est possible, cinq jours sur cinq" selon le Ministre de l'économie. Nous l'invitons à venir voir au Conseil départemental de l'Indre.

Face à la crise sanitaire, le reste des mesures prises par le CD 36 est le simple rappel des gestes barrières, sans les réitérer dans leur intégralité, ce qui est vraiment le minimum. Par contre la désinfection et le nettoyage des locaux communs au-delà de l'habituel (toilettes, vestiaires, etc.) n'est pas assuré.

La fourniture en quantité suffisante de masques (nettoyés par l'employeur) ou jetables, de gel, de lingettes de désinfections ne sont pas disponibles à hauteur des besoins et règles sanitaires. Et que dire d'un Département, dont le plan d'élimination des déchets relève de sa responsabilité et qui n'est pas capable de gérer le tri de ses propres déchets (masques).

La gestion des cas contacts et des agents déclarés positifs posent également problème. Faute de moyens mis en place par le gouvernement, les infos ne circulent pas vers les autres agents. Des cas contacts ne sont pas isolés sous des prétexte parfois « curieux » (au C.D. 36 est déclaré cas contact un agent qui a pris son repas avec un autre agent déclaré positif, travailler sur le même lieu, être dans le même véhicule ne pose pas de problème).

Notre employeur fait comme d'habitude le strict minimum et fait porter les contaminations du personnel sur leur propre responsabilité et le non respect des consignes sanitaires.

Le Conseil départemental 36 estime que les médias font suffisamment d'information sur les gestes barrières et n'estime donc pas utile de faire sa propre prévention.

Une seule mesure de santé publique a été prise au sein de notre collectivité. La suppression des espaces de convivialité (en clair les pauses café...). Mesure qui n'avait pas été prise durant le premier confinement ????

En fait le Conseil départemental remonte le niveau de privation de droits envers les agents tout en s'exonérant de ses responsabilités. Aucune anticipation, aucune prévention, aucun moyen nouveau mis en œuvre.

Depuis le mois de février les syndiqués et élus CGT agissent pour le maintien de conditions de travail les meilleures possibles dans cette situation exceptionnelle malgré un Département qui en permanence fait de la rétention d'information envers vos représentants du personnel, décide avant la consultation des instances représentatives....

Châteauroux, le 10 novembre 2020

Plus d'informations sur <https://cgtcd36.jimdofree.com/>